



Harcèlement par ma mère perverse narcissique (je suis adulte)

Par **Julianonyme**, le **01/05/2021** à **11:16**

Bonjour

J'ai été maltraitée toute mon enfance par ma mère perverse narcissique (sans exagérer le terme), ma soeur pareil, qui a d'ailleurs été en foyer 2 ans suite à un signalement de l'assistante sociale de son collègue. J'ai coupé les ponts totalement avec elle et mon père qui est son "toutou" (complètement soumis à elle) depuis mes 24 ans et j'en ai aujourd'hui 33. Le problème est qu'elle a trouvé mon adresse je ne sais comment et depuis, elle est venue deux fois au pied de ma résidence de plusieurs apparts. Je me doute qu'elle va revenir avec mon père, s'ils me croisent quand je rentre ou sors, ils vont me suivre dans la rue à ne cesser de me parler et m'invectiver alors que je ne veux plus aucun contact avec eux (j'ai déjà mis des années à me reconstruire de mon enfance...), ils vont insister et me suivre partout dans la rue, je les connais. Comment faire pour prouver cela et porter plainte si ça se produit bientôt ? Est-ce que les filmer dans la rue en train de me suivre me permettrait d'avoir une preuve ? Il n'y a pas de message vocaux de leur part car j'ai changé mon numéro pour qu'ils ne l'aient pas, depuis toutes ces années.

Ma mère et mon père ont ils toujours sur le casier judiciaire l'ancienne mention de déchéance d'autorité parentale quand ma soeur était en foyer ? Ça date d'il y a 8 ans (elle a aujourd'hui bientôt 22 ans).

Merci,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/05/2021** à **18:04**

Bonjour

Pour les faits lorsque vous étiez mineure,...

Aujourd'hui, un majeur peut déposer une plainte, même longtemps après sa majorité

Ceci ajouté à l'éventualité que vous évoquez , pourrait peser plus lourd.

Mais ce n'est pas simple et je pense que vous devriez reconstruire à titre préparatoire, un avocat en droit civil et familial, ou pénal.

Par **Julianonyme**, le **01/05/2021 à 22:36**

Merci beaucoup pour votre réponse. C'est compliqué à prouver pour les faits lorsque j'étais mineure car c'était surtout de la maltraitance psychologique (insultes, rabaissements, harcèlement, moqueries constantes, ajouté à ça une pression énorme concernant mes notes scolaires, 17/20 c'était toujours trop peu, et beaucoup, beaucoup d'autres choses, mais de l'extérieur elle jouait et passait pour la mère parfaite, elle a un double visage et elle n'était vraiment elle qu'entre 4 murs). Mais pour le reste vu que ma soeur avait été en foyer, est-ce que c'est toujours indiqué quelque part ? Car ça pourrait prouver qu'elle n'est pas nette et m'aider si jamais elle me suit dans la rue à ce que ce ne soit pas classé sans suite non ? J'avais à l'époque apporté mon témoignage comme j'ai 11 ans de plus que ma soeur, et les gendarmes ont peut-être toujours ce témoignage dans leurs dossiers non ?
Cordialement